Édito

Noël au balcon, Pâques au tison!



Christian PONS *Président de l'UNAF*

ous verrons bien si ce proverbe se vérifie encore cette année.

Nous avons, il est vrai, un printemps assez exceptionnel, de plus en plus précoce, et ce sur tout l'Hexagone ou presque.

Les saules, les pissenlits, les épines noires, les prunelliers, les aubépines, les fruitiers, ou les plantes de nos garrigues comme l'asphodèle, le

romarin, le thym ou le laurier-thym, toute la végétation dans son ensemble fleurit en avance, parfois de près de trois semaines ; et nous avons l'impression que tout fleurit en même temps.

Les colonies qui ont passé l'hiver sont dans l'ensemble populeuses, avec quatre à huit cadres de couvain et, avec les premiers faux bourdons, les premiers essaims commencent à prendre leur envol.

Seules exceptions, les régions où une période de froid a ralenti l'épanouissement de la nature et le développement des colonies.

Nous devrons rester vigilants et veiller aux réserves car nous risquons de connaître une période parfois longue avant que nos abeilles puissent profiter à nouveau de belles floraisons.

A ce jour, le printemps paraît prometteur pour de bonnes récoltes, mais comme me le disait notre regretté et ami Joseph Rouquette : « On peut espérer, mais tu sais, tant que le miel n'est pas dans les bidons! ». Et la sécheresse et le vent du Nord peuvent anéantir très vite nos espérances...

On espérait aussi que la situation sanitaire, un an après le premier confinement, serait enfin satisfaisante, mais nous voilà à nouveau confinés pour quatre semaines au moins...

Concernant nos activités apicoles, je vous confirme que, dans un périmètre de 10 km autour de votre domicile (carte d'identité et justificatif de domicile), vous n'avez pas besoin d'une attestation de déplacement pour vous rendre sur vos ruchers.

Je vous conseille cependant d'avoir avec vous votre déclaration annuelle d'emplacement de ruchers et éventuellement votre numéro SIRET.

Pour les distances au-delà de 10 km, une attestation dérogatoire de déplacement, soit permanente (essen-

tiellement pour les professionnels et les pluri-actifs), soit temporaire pour les autres, est nécessaire. Les mêmes conditions sont requises pour l'achat de matériel apicole, les livraisons de miel, etc.

Nous continuons à travailler sur les gros dossiers syndicaux comme la nouvelle PAC, les futures mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour les professionnels et les pluri-actifs, le Plan pollinisateurs, la représentativité syndicale auprès des instances gouvernementales et des élus que nous traitons entre les deux syndicats représentatifs de la profession, je veux parler de l'UNAF et du SNA.

En effet, nos deux structures ont décidé ensemble, compte tenu des difficultés auxquelles l'apiculture est aujourd'hui confrontée, de se mettre en ordre de marche pour travailler en commun et être plus efficaces. On ne peut que s'en féliciter, car c'est par des échanges mutuels en favorisant les synergies que nous avancerons beaucoup plus vite.

Comme nous vous l'avions annoncé, nous venons d'éditer un guide pratique « Frelon asiatique : comment agir à l'échelle de ma collectivité » particulièrement destiné aux élus. Nous vous invitons à le découvrir avec ce numéro d'Abeilles et Fleurs. Nous vous engageons à le lire avec attention et à le remettre ensuite à vos élus. En version dématérialisée, il a été diffusé via Internet aux collectivités locales ayant obtenu le label « APIcité® », aux partenaires Abeille, Sentinelle de l'Environnement®, aux partenaires donateurs et aux présidents, trésoriers et secrétaires des syndicats départementaux adhérents de l'UNAF.

Le Concours des miels de France devait avoir lieu chez nos partenaires, dans dix lieux répartis sur le territoire, le 8 avril. Toute la logistique était mise en place. Le laboratoire du CARI, qui réalise les analyses, avait soigneusement emballé les échantillons qui étaient arrivés en parfait état chez leurs destinataires. Les jurys étaient structurés, et près de 100 dégustateurs s'apprêtaient à apprécier les 242 miels et 17 pains d'épices... Mais une fois encore, le confinement décidé le 31 mars nous oblige à le reporter. Nous espérons pouvoir tout de même l'organiser avant la fin juin.

En attendant, espérons que les conditions climatiques nous soient, elles, favorables et que nos chères abeilles puissent profiter de toutes ces floraisons! En nous permettant de produire de beaux miels pour la plus grande satisfaction de nos consommateurs qui

apprécient plus que jamais les produits locaux de qualité aux goûts si variés.